# Compte-rendu : Conseil d'Administration de l'OSPAC du 02 décembre 2014

## **Etaient présents**

<u>Membres du CA:</u> Robert GAYET, Pierre AVENET, Anne LOUSSOUARN-GUELOU, Loïc LEMOINE, Jérôme BEGASSE, Jean-Marc DUHAMEL, Frédéric BOUMIER, , Carmen ZANETTI, Lydie HERVIEU, Joseph ERARD, David LEBOUVIER, Jean-François LESTARD, Olivier BOUVET, Jean-Michel HURAULT.

Educateurs sportifs: Didier RENAULT, Damien CARRET, Jean-Philippe BINOIS.

Début de la réunion: 20h30

#### 1) Mesures salariales diverses

En introduction, une information: une baisse des charges des cotisations allocations familiales serait prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2015. A suivre.

- Revalorisation exceptionnelle: Proposition pour Jean-Philippe d'un passage au taux de 36.92, ce qui correspond à environ 50€ net/mois. Rappel: Pour Damien, il avait été envisagé un changement au bout de 5 ans. Aujourd'hui, dans un souci d'équité, c'est une proposition du même type qui est prise pour Jean-Philippe. C'est dans la suite d'une première étape antérieure (juillet 2013) ; le total des 2 opérations se traduit par une revalorisation à hauteur de 9,75%.

Décision soumis à vote										
1) pour une revalorisation 2) le taux de 36.92 au 01/01/2015										
pour 12 contre abstention				1	pour	12	contre		abstention	1

## Proposition validée

Indemnité de tutorat : Proposition d'un montant de 130€/an (2 années de pratiques), à répartir entre les
2 éducateurs pour l'accueil des stagiaires.

Décision soumis à vote								
1) pour le versement d'une indemnité								
pour 4 contre 7 abstention 2								

### Proposition refusée

- <u>Indemnité spécifique de responsabilité pédagogique</u>: La convention collective du sport (en dehors de l'ancienneté ne prévoit pas de plan de carrière). Une demande des salariés s'est exprimée pour la mise en place de mesures. Il est proposé la mise en place d'une indemnité spécifique dénommée « indemnité spécifique de responsabilité pédagogique ».

Décision soumis à vote										
1) accord	une indemnité	ensuel le		2) montant 20€ brut au 01/01/2015						
pour 10 contre 0 abstention 4					pour	9	contre	0	abstention	5

# **Proposition validée**

En 2012-2013, le CA avait attribué une indemnité forfaitaire à la personne stagiaire au sein de l'office. En 2013-2014, aucune décision n'a été prise. Il est proposé de prendre une mesure équivalente sous la forme d'un remboursement forfaitaire de frais de déplacements pour un montant de 136.71€. La personne concernée est Yoann DIVEL.

Décision soumis à vote								
Indemnisation du stagiaire (sous forme de frais de déplacement)								
pour	9	contre	4	abstention	1			

# Proposition validée

Le Ca regrette de ne pas avoir eu connaissance d'un rapport de stage.

### 2) Mandat du commissaire aux comptes

Le mandat du Commissaire aux comptes arrive à échéance pour l'année 2014 (Le coût annuel pour l'association est de 1500€ environ). Il n'y a pas d'obligation légale d'avoir un commissaire aux comptes. Il est proposé de ne pas renouveler le mandat. l'OSPAC devra mettre en place un dispositif statutaire de vérificateurs aux comptes. Nécessité de revoir les statuts.

Décision soumis à vote								
1) pour l'arrêt du mandat								
pour	14	contre	0	abstention	0			

### Proposition validée

Remarque: L'OSPAC conserve les services du cabinet comptable (cabinet CAFEX).

#### 3) TAP

Damien intervient à Gosné 1h/sem avec 1 animateur pour 14 enfants et à Livré/Changeon 1h30/sem avec 2 animateurs pour 17 enfants.

Jean-Philippe intervient à St Aubin du Cormier 2h/sem avec 1 animateur pour 12à13 enfants (1/4 d'h facturé de transport pour la mairie de St A du C) et à Mézières-sur-Couesnon 1h/sem avec 1 accompagnateur pour 12 enfants. Décision pour St A du C : Le temps de prise en charge d'accompagnement des enfants sera facturé à la commune sur la base de 18,50€/h.

## 4) Le Tennis Club de Gosné

Le TC Gosné a bénéficié en 2013-2014, de l'intervention d'un éducateur de l'OSPAC. Ils ont demandé une aide financière car ils n'ont pas pu bénéficier en 2014-2015 de l'intervention d'un éducateur en raison de la mise en place des TAP. Conformément à la proposition adoptée en assemblée générale, il faut préciser les conditions de l'aide.

1er principe plafond du tarif horaire : 30€/h

2<sup>ème</sup> principe : tarif OSPAC de référence : 345€/an

3<sup>ème</sup> principe : prise en compte de l'horaire effectif de fonctionnement

Modalité de l'aide : estimation de dépenses – tarif de référence = aide de référence

Indemnisation sur une base horaire = aide de référence : 28

Application pour Gosné :(597€ - 345€) : 28 = 9€/h L'association adresse une facture à l'OSPAC.

#### **ASSA TENNIS**

Demande d'une aide de l'OSPAC pour cause de déficit estimé à 390€ sur le prévisionnel.

Décision soumis à vote							
	pour	0	contre	0	abstention	3	

#### Proposition refusée

Rappel: Nécessité d'avoir un débat sur la réponse de l'OSPAC face aux refus, le rôle de l'OSPAC, ses moyens, quelles réponses ?

# 5) Bilan de l'ALSH

Les frais de déplacements sont importants, l'on constate plus de jeunes de l'extérieur mais 9 communes ont été représentées. Il y a eu un petit accident avec un véhicule (coût environ 650€). Les inscriptions ont fait le plein. On constate que peu de famille ayant des revenus inférieurs au smic accèdent à cette offre. (Voir compte-rendu de Damien).

6) Compte de résultats anticipé 2014

Présentation reportée.

7) Site internet

Géré par Pierre AVENET :

Le Cloud est lancé, le prestataire est Google drive.

Le site l'offre est partie, la réponse doit se faire pour le 5 janvier, la communication de l'offre s'étant sur le territoire et davantage selon la proposition et l'intérêt. Si une proposition s'avère intéressante sur le

local, elle sera privilégiée. L'idée est de solliciter le territoire en évitant des prestataires trop éloignés.

8) Groupe de travail « tennis »

Damien a proposé une réunion avec tous les organisateurs, sauf St Ouen, avec un référent tennis du CG35. Le but est la continuité des projets vers l'utilisation d'un équipement spécifique (un exemple a été donné d'un projet

équivalent à proximité de Rennes), l'objectif est de travailler en commun pour la création d'un planning et d'un tournoi commun dans le but de la viabilité d'un poste pour 1 équivalent temps plein ou 2 mi-temps. Il n'y a pas

d'opposition à travailler ensemble. 3 axes de travail ce sont dégagés :

1) Coordination du poste

2) Subvention CNDS

3) Tournoi sportif

Il y aura peut-être la création d'un comité de direction sous forme associative, mais il manque une association

pour tous puissent être représenté. Il faut rappeler que l'OSPAC a fait son travail et qu'il faut que le travail et la

réflexion se poursuivent sereinement et efficacement. Un compte-rendu est demandé à Damien.

9) Stage « escrime »

Un stage « escrime » a été proposé par le CG35, la formation était gratuite 3X1/2jr, les éducateurs OSPAC en ont

bénéficié. Si l'on veut s'équiper, il faut investir dans du matériel : coût du kit 900€, il faut en prévoir 2.

Plusieurs questions se posent, le coût d'investissement est important : Comment prévoir l'achat ? Qui finance ? Les kits pourraient être stockés à l'OSPAC, utilisé sur l'ensemble de la communauté de communes avec un

système de plannings d'utilisation? A réfléchir...

Date du prochain CA: mardi 03 février

Clôture de la réunion: 23h00

Signature: